

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier  
75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

**Séance du 18 avril 2013**

**Compte rendu**

**Participants :**

Elisabeth BOURGUINAT - Secrétaire de l'association Accomplir

Jean REDEUIL – Bagagerie Mains libres

Jacques CHAVONNET – Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Laurianne DUPLAIN – RATP, Communication

Valérie GEBURTIG – RATP, Chef de projet Pôle Transport

Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Eric DOBLER – Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

**Excusés :**

Laetitia MOUGENOT – Association Vivre au Centre

Joëlle DUCROCQ – RATP, Communication

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

### **1) Proposition d'admission de nouveaux membres au comité de suivi**

Mme Bourguinat propose que M. Loïg Raoul, conseiller de Paris, intègre le comité de suivi afin d'assurer un relai plus direct avec les élus de la Ville, notamment sur la volonté de certains membres du comité de relancer la concertation.

M. Hucher informe qu'il a transmis cette proposition aux élus de la Ville et fera suivre au comité la réponse reçue.

M. Chavonnet demande par ailleurs qu'un représentant de la Direction de la Voirie participe également au comité, les problèmes de propreté des abords du chantier ou de sécurité liés aux aménagements de voirie étant régulièrement proposés à l'ordre du jour. M. Hucher a également transmis cette demande à la Ville et informera le comité de la réponse reçue.

### **2) Futurs bancs du jardin et mobilier urbain**

M. Laborde se dit navré par la qualité du mobilier urbain proposé dans le projet. Il déplore en particulier la faible créativité des concepteurs, qu'il n'estime pas à la hauteur des ambitions affichées lors de la concertation, et souhaite que le comité intervienne auprès de Mme Hidalgo pour aboutir à des propositions plus convaincantes.

Par ailleurs, M. Chavonnet regrette que la concertation ne soit plus possible sur ce point, alors même que la Ville consulte largement les parisiens sur le mobilier urbain amené à être installé prochainement sur certains grands boulevards. M. Bouzidi fait remarquer qu'il s'agit là d'une approche expérimentale visant à concevoir des mobiliers urbains « intelligents » aux fonctionnalités particulières, sans rapport avec le mobilier du futur quartier des Halles, et qu'il n'est pas surprenant que la démarche de la Ville soit différente.

Concernant les bancs du futur jardin, Mme Bourguinat remarque que leur forme présente des surfaces lisses, accessibles et visibles de loin, générant un risque important de tags. Elle souhaite avoir des précisions quant au traitement anti-tag qui sera mis en œuvre, son efficacité et sa durée de vie. M. Hucher répond que le traitement ne vise pas à empêcher le tag mais à faciliter son nettoyage. Il donnera ultérieurement des informations relatives à la durée de vie du produit.

De même, M. Hucher répondra ultérieurement à Mme Bourguinat sur l'éventuel dispositif envisagé pour l'écoulement de l'eau des bancs et leur séchage après la pluie.

M. Chavonnet souhaite un plan d'aménagement précis du futur jardin. M. Hucher renvoie vers le support de présentation très détaillé présenté par les architectes lors du GTT du 20 septembre 2010 sur le sujet. M. Chavonnet répond qu'il a déjà indiqué que ce plan était incomplet et n'incluait ni la distribution d'eau (eau potable, arrosage, jeux d'eau, brumisateurs...), ni l'éclairage, ni la place du kiosque.

### **3) Nuisances sonores**

Mme Bourguinat rapporte un témoignage supplémentaire d'un riverain se plaignant du bruit causé par des travaux vers 6h du matin le 17 avril dans la zone de la Canopée. Ce témoignage s'ajoute à d'autres témoignages récents de non-respect des horaires convenus dans la charte chantier.

Par ailleurs, dans la période actuelle, M. Chavonnet relève que, d'une part, plusieurs nuits par semaines sont travaillées pour le montage des éléments lourds de la Canopée entre 1h et 5h ; d'autre part, la dérogation à la charte chantier décidée par la Sem en décembre autorise de prolonger les travaux sur la Canopée jusqu'à 22h ; enfin, la Sem autorise les entreprises à travailler certains samedis de 8h à 20h. Il constate que ces décisions s'éloignent très sérieusement des engagements qu'avait pris le Conseil de Paris et, dans ces conditions, ne voit pas comment le sommeil des riverains pourrait être respecté.

M. Hucher informe qu'il a tenu le 16 avril une réunion avec l'entreprise principale de la Canopée sur le problème des nuisances sonores. Il explique que les travaux en cours sur la pose de la passerelle sud (structure métallique en arc bordant le patio) posent une difficulté particulière. En effet, les poutres métalliques transversales qui lient la passerelle aux façades du patio doivent être fixées immédiatement après la pose des grands éléments de cette passerelle, pour en assurer la stabilité, donc parfois après 5h du matin. Les plaintes relatives aux travaux réalisés vers 6h visent vraisemblablement ces interventions. M. Hucher a la confirmation que les nuisances générées par celles-ci ne sont pas supérieures à celles qui sont habituellement constatées entre 1h et 5h du matin. M. Hucher précise enfin que ces interventions spécifiques à la passerelle sud nécessiteront encore 4 à 5 nuits de travaux.

M. Hucher rappelle que les éléments lourds de la charpente de la Canopée ne peuvent être montés autrement que de nuit, conformément aux exigences de la Préfecture de Police pour des raisons de sécurité, et que ce cas de figure est bien prévu par la charte chantier.

*Hors réunion : A la demande de M. Chavonnet, la Sem indique qu'à ce jour le montage de la structure de la Canopée a nécessité 34 nuits de travaux.*

Sur la question des travaux réalisés après 20h jusqu'à 22h, M. Hucher rappelle les raisons de cette dérogation à la charte (voir CR comité de suivi du 9 janvier) qui sera nécessaire tout le premier semestre 2013. Suite aux témoignages de riverains rapportant que certains ouvriers s'interpellent bruyamment sur le chantier, la Sem a demandé à l'entreprise de mettre un terme à ces comportements, ce que l'entreprise s'est engagé à faire.

M. Hucher explique que les risques de bruit sont accrus en fin de montage car, lors de l'assemblage des dernières pièces, il est nécessaire de rattraper le cumul des petits écarts générés lors du montage des premières pièces.

Suite à la demande de Mme Bourguinat, M. Hucher demandera à l'entreprise principale du chantier de la Canopée de mettre en place un numéro de téléphone accessible à tous les riverains pendant ces travaux en soirée ou de nuit.

M. Dobler déplore vivement les nuisances sonores constatées dans l'hôtel Novotel le 18 avril vers 8h alors que la charte chantier n'autorise les travaux bruyants dans cette zone que de 10h à 18h. Il a signalé cet incident à la RATP qui a désigné la SAP comme responsable de ces nuisances, ce que M. Dobler ne croit pas dans le cas présent. M. Dobler souligne au passage que la charte chantier devrait logiquement s'appliquer aussi à la SAP.

M. Hucher indique qu'un courriel sur les nuisances de ce matin a été envoyé à M. Dobler, lui expliquant que des travaux dans la voirie souterraine ont été effectivement réalisés vers 8h, dans une zone relativement éloignée de la place M. de Navarre, et interrompus à 9h30 après signalement des nuisances. M. Hucher explique qu'il est très difficile de prévoir précisément comment les bruits et vibrations générés hors du bloc structurel de l'hôtel peuvent se propager et affecter celui-ci ; les nuisances étant maintenant avérées, ces travaux seront désormais réalisés entre 10h et 18h, conformément à la charte.

M. Dobler demande que la RATP désigne un interlocuteur chargé spécifiquement des relations avec les responsables de l'hôtel Novotel. Il demande également la tenue de rencontres régulières entre le Novotel et la RATP tout au long des travaux du pôle Transport sur la place M. de Navarre.

#### **4) Accès des pompiers aux immeubles du quartier**

Courant avril, lors de l'incendie d'une partie d'un immeuble situé rue des Innocents, côté place Marguerite de Navarre, un riverain a rapporté à Mme Bourguinat que les pompiers ont accédé à l'immeuble par la rue des Innocents. Mme Bourguinat souhaite savoir pourquoi les pompiers n'ont pas plutôt accédé directement par la place Marguerite de Navarre, et si l'encombrement des installations du chantier en est la raison. M. Hucher n'a pas la réponse à cette question et suggère à Mme Bourguinat de poser sa question directement à la brigade des sapeurs pompiers concernée. Il indique par contre que toutes emprises de chantier sont concertées en amont avec la préfecture de police et les pompiers et que l'accès des pompiers aux façades Nord et Est de la place Marguerite de Navarre a été prévue par la rue des Innocents.

Mme Haegy informe que le terre-plein allant de l'angle des rues des Innocents et Saint-Denis jusqu'au Citadines est une voie pompiers.

#### **5) Sécurité des piétons aux abords de la place M. de Navarre**

Mme Bourguinat et M. Chavonnet alertent sur la dangerosité des traversées piétons aux abords de la place M. de Navarre, principalement du fait que la palissade empêche la visibilité entre piétons et véhicules. M. Chavonnet rapporte qu'un accident grave a récemment été évité de justesse au niveau du 22, rue des Halles. Mme Haegy informe qu'elle a prévu un rendez-vous sur place avec la Direction de la Voirie le 29 avril pour remédier à ce problème.

M. Chavonnet signale par ailleurs l'étroitesse du passage reliant la rue des Halles à la rue de la Ferronnerie où passent piétons, motos et vélos. Mme Geburtig répond qu'il est malheureusement impossible d'élargir ce passage car la zone de travaux à l'emplacement de l'ancien ascenseur ne peut être réduite davantage. Mme Geburtig précise étudier la mise en place d'une chicane sur le passage.

Mme Haegy précise qu'une réunion, initiée par la mairie du 1er, est prévue à la Voirie lundi 22 avril en présence de tous les interlocuteurs concernés pour examiner les mesures à prendre pour palier à l'impact des travaux de la RATP et des concessionnaires (SAP et Eau de Paris) sur la place Marguerite de Navarre.

#### **6) Avancement des travaux**

En réponse à M. Chavonnet, M. Hucher indique que le calendrier global de l'opération est toujours respecté, malgré quelques retards dus à la découverte d'amiante, et indique quelques étapes à venir : arrivée fin avril des premiers éléments de ventelles, réouverture de l'ascenseur Rambuteau en juillet, livraison du clos et couvert de la Canopée fin 2013.

La sculpture L'Ecoute sera à nouveau déplacée, cette fois vers son emplacement définitif, dans la nuit du 10 au 11 mai.

#### **7) Devenir de la salle de billard**

M. Hucher avait signalé par courriel à M. Chavonnet que la Sem n'était pas au courant des démarches entreprises par la Ville sur une éventuelle réaffectation du lieu en un centre de santé, dans la mesure où les travaux pour lesquels la Sem est mandatée ne sont pas concernés.

M. Chavonnet a eu la confirmation, après échange avec le responsable de l'association qui gère la salle de billard, que la Ville aurait bien pris la décision de réaffecter prochainement ce lieu en un centre de prévention sur le sida, sans pour autant avoir trouvé un futur local de remplacement pour la salle de billard. Il trouve cette décision très regrettable d'autant que le nombre d'équipements sportifs de cette nature est très faible. Mme Bourguinat souligne par ailleurs que l'emplacement de l'actuelle salle de billard, difficilement visible par le public, se prête particulièrement mal à une démarche de prévention.

#### **8) Conservation des œuvres d'art déplacées pour les travaux**

En réponse à M. Chavonnet, M. Hucher rappelle que les œuvres d'art anciennement implantées dans le jardin ou dans les rues environnantes sont gérées par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) qui les stocke provisoirement dans des locaux appropriés avant de les replacer dans des lieux publics, après décision d'une commission ad hoc de la Ville.

Il est précisé que les *Eléphants* de l'ancien Jardin Lalanne ont été réinstallés au Jardin des Plantes.

#### **9) Avancement des travaux sur le coude du collecteur de Clichy, place M. de Navarre**

En réponse à M. Chavonnet, la RATP indique que les travaux de désamiantage sont terminés et que les travaux de branchement à l'égout sont en cours. La zone doit être libérée mi-mai.

#### **10) Nettoyage de la palissade**

M. Bouzidi a rappelé à l'ordre le prestataire chargé du nettoyage de la palissade au vu des médiocres prestations réalisées ces derniers jours. Un renforcement des équipes a été mis en place pour toute la semaine du 15 avril.

#### **11) Bilan 2012 de la charte chantier**

Les participants n'ont pas formulé de remarques sur le projet de bilan transmis par la Sem le 4 avril. Le bilan définitif sera mis en ligne prochainement. M. Chavonnet demande une copie papier, plus lisible, du document.

-

**Le prochain comité aura lieu le 17 mai 2013 à 16h30 au local d'information du public**